

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS190

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur général

-----

### ARTICLE 26

Après le mot :

« coordonné »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« mentionnées aux articles L. 1411-11-1, L. 1434-12, L. 6323-1 et L. 6323-3 du code de la santé publique ainsi que des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.